

and the heads of divisions and sections concerning the proposals of the Management Survey or the Secretary-General.

Mr. TEJERA (Uruguay) observed that serious attention could not be given to document A/C.5/160, since it did not contain the Secretary-General's opinion on the recommendations.

The CHAIRMAN requested the representatives to classify their observations under the broad headings touched upon in the general debate.

The meeting rose at 6.05 p.m.

## FIFTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Thursday, 9 October 1947, at 3 p.m.*

*Acting Chairman:* Mr. JOZA VILFAN (Yugoslavia).

### **20. Budget estimates for the financial year 1948 (document A/318); report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (document A/336)**

The Committee continued its discussion of part III.

Mr. MAYER (France) observed that the Management Survey report<sup>1</sup> had been drawn up for the use, not of the Committee, but of the Secretary-General; subject to that qualification, he agreed with certain of the criticisms made by the representative of Poland.

He assumed that many of the experts had been chosen for their special qualifications in the field of industrial or administrative organization. The United Nations, however, was unlike other organizations and its administrative problems were of a different order.

The second paragraph of the preface was not at all clear to him.

Furthermore, the experts had nowhere touched upon the difficulties peculiar to a Secretariat whose work-load was so variable; that factor made it hard to combine efficiency and economy.

He was surprised also by the proposal to decentralize printing; that seemed to him inadvisable.

He agreed with the Secretary-General's reservations in regard to that part of the Management Survey's report which dealt with the structure of the Organization. The Fifth Committee could not disregard the argument regarding the impossibility of adequate consideration of the report during the session of the General Assembly.

The second part contained recommendations for a reduction of posts and, since the justification

<sup>1</sup> Document A/C. 5/160.

et des chefs de division et de section au sujet des propositions formulées à la suite de l'enquête ou des propositions du Secrétaire général.

M. TEJERA (Uruguay) remarque qu'on ne peut examiner comme il le faudrait le document A/C.5/160, car il ne fait état d'aucune opinion du Secrétaire général concernant les recommandations.

Le PRÉSIDENT demande aux représentants de classer leurs observations selon les grandes lignes des questions mentionnées au cours du débat général.

La séance est levée à 18 h. 05.

## CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake-Success, New-York, le jeudi 9 octobre 1947, à 15 heures.*

*Président par intérim:* M. JOZA VILFAN. (Yougoslavie).

### **20. Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1948 (document A/318); rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (document A/336)**

La Commission poursuit l'examen du titre III.

M. MAYER (France) fait remarquer qu'on a rédigé le rapport relatif à l'enquête sur le fonctionnement du Secrétariat<sup>1</sup> à l'usage, non pas de la Commission, mais du Secrétaire général; sous cette réserve, il admet quelques-unes des critiques qu'a formulées le représentant de la Pologne.

Il présume que beaucoup d'experts ont été choisis en raison des titres spéciaux qu'ils possèdent dans le domaine de l'organisation industrielle ou administrative. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies diffère d'autres organisations et ses problèmes administratifs sont d'un autre ordre.

Il ne comprend pas du tout le deuxième paragraphe de la préface.

En outre, les experts n'ont à aucun moment mentionné les difficultés particulières auxquelles se heurte le Secrétariat, dont le travail varie beaucoup en quantité. En raison de ces variations, il est difficile de concilier le rendement et l'économie.

Il est surpris aussi d'entendre proposer la décentralisation des travaux d'imprimerie, ce qui lui semble être une mesure inopportune.

M. Mayer accepte les réserves qu'a formulées le Secrétaire général au sujet de la partie du rapport relatif à l'enquête sur le fonctionnement du Secrétariat qui traite de la structure de l'Organisation. La Cinquième Commission ne peut négliger l'argument suivant lequel il est impossible d'étudier suffisamment le rapport au cours de la session de l'Assemblée générale.

La deuxième partie contient des recommandations relatives à une réduction du nombre

<sup>1</sup> Document A/C. 5/160.

was not contained in the report, the matter should be examined either by the Advisory Committee or by the sub-committee proposed by the representative of Poland. He considered that the Secretary-General should give an assurance to the Fifth Committee that the reductions recommended would not prevent the Secretariat from discharging in full the duties assigned to it for 1948.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) explained that his action in proposing a careful study of the report of the Management Survey was not directed against the Secretary-General; on the contrary, its purpose was to enhance the collaboration between the Secretary-General and the Fifth Committee.

He submitted a resolution that, in view of the unsatisfactory nature of document A/C.5/160, and in order that conclusions might be reached on the question of the survey, the Fifth Committee should appoint a sub-committee of representatives of certain countries to examine the survey immediately and to report its findings to the Committee, with particular reference to the usefulness and the cost of the survey; and that the minutes of the Appeals Board should be produced to the sub-committee.

It was true that the report had been prepared for the Secretary-General, but at a heavy cost, and it was destined to have a bearing on the structure of the Secretariat. For that reason it deserved consideration.

Mr. BURGER (Netherlands) recalled that the representative of New Zealand had referred to the problem of the Secretariat as a human problem. The Committee should therefore proceed with delicacy and firmness so that its decisions would contribute to the smooth running of the Secretariat. To interfere with the authority of the Secretary-General was to run counter to the Charter; the Committee was not in a position to assume his ultimate responsibilities. Yet the Fifth Committee was also an administrative committee, and it should see to it that the Secretariat worked efficiently. It was the Charter that ruled the Committee, the Secretary-General and the Secretariat.

The Secretary-General had accepted section 4 of the report of the Management Survey, which would therefore be taken into consideration. The rest of the report should be left to the Advisory Committee and the Secretary-General. Neither the Fifth Committee nor the sub-committee could devote the necessary time.

Mr. STEVENSON (United States of America) remarked that, in the light of the Polish proposal, it appeared to be a function of the Fifth Committee to instruct the Secretary-General how to administer the Secretariat and whom to employ. That represented an invasion of his province as the chief administrative officer.

The Polish proposal was irrelevant. The report of the Management Survey was for the information of the Committee, to indicate how the

des postes et, puisque le rapport ne contient pas de justification à cet égard, il appartient soit au Comité consultatif, soit à la Sous-Commission dont le représentant de la Pologne a proposé la création, d'étudier la question. M. Mayer estime que le Secrétaire général devrait donner à la Cinquième Commission l'assurance que les réductions recommandées n'empêcheront pas le Secrétariat de s'acquitter exactement des fonctions qu'on lui assigne pour 1948.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) explique qu'en proposant une étude approfondie du rapport relatif à l'enquête, il n'a pas voulu s'opposer au Secrétaire général. Au contraire, il a tenu à renforcer la collaboration entre le Secrétaire général et la Cinquième Commission.

Il présente une résolution aux termes de laquelle, en raison du caractère peu satisfaisant du document A/C.5/160, et afin qu'on puisse formuler des conclusions sur la question de l'enquête, la Cinquième Commission devrait créer une sous-commission, composée des représentants de certains pays, pour étudier immédiatement l'enquête et pour faire rapport sur ses conclusions à la Commission, en indiquant particulièrement l'utilité et le coût de l'enquête; cette résolution demande aussi que la sous-commission reçoive en communication les procès-verbaux de la Commission de recours.

Il est exact qu'on a préparé le rapport pour le Secrétaire général, mais ce rapport a atteint un prix élevé et il est destiné à influencer sur l'organisation du Secrétariat. C'est pour cette raison qu'il mérite d'être étudié.

M. BURGER (Pays-Bas) rappelle que le représentant de la Nouvelle-Zélande a traité le problème du Secrétariat de problème humain. La Commission devrait donc travailler avec délicatesse et fermeté, de façon que ses décisions contribuent à assurer au Secrétariat un fonctionnement sans heurts. Faire obstacle à l'autorité du Secrétaire général, c'est s'opposer à la Charte; la Commission n'est pas en mesure d'assumer les responsabilités dont le Secrétaire général doit s'acquitter en fin de compte. Cependant, la Cinquième Commission est aussi une commission administrative, chargée de s'assurer que le Secrétariat travaille de façon efficace. La Charte régit la Commission, le Secrétaire général et le Secrétariat.

Le Secrétaire général a accepté la section 4 du rapport relatif à l'enquête sur le fonctionnement du Secrétariat, dont, en conséquence, on tiendra compte. Il faudrait laisser le reste du rapport au Comité consultatif et au Secrétaire général. Ni la Cinquième Commission, ni la Sous-Commission ne pourraient y consacrer le temps nécessaire.

M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que, d'après la proposition polonaise, il entre dans les attributions de la Cinquième Commission de donner des directives au Secrétaire général quant à la manière d'administrer le Secrétariat et quant aux personnes à employer. Cette façon d'agir constitue un empiétement sur ses fonctions de chef suprême de l'Organisation.

La proposition polonaise est étrangère à la question. Le rapport relatif à l'enquête sur le fonctionnement du Secrétariat est rédigé pour

Secretary-General could reduce the estimates further.<sup>1</sup>

The Management Survey was an internal responsibility, initiated by the Secretary-General and demonstrably valuable, since it had resulted in a reduction of the estimates by \$1,000,000.

If the Secretary-General's contention that the survey would improve the Secretariat were proved wrong, he could be called to account in the following year, but it was not for the Committee to tell him how to do his job. The General Assembly informed the Secretary-General of the activities it desired; the latter provided the staff and services.

For his part, he was convinced that the Secretary-General had acted in a diligent and praiseworthy manner. To demand the working papers of the Management Survey would be tantamount to a vote of no confidence.

The representative of Poland had requested production of the minutes of the Appeals Board, but those were even more confidential documents. They had no place in the Fifth Committee unless the Committee proposed to run the Secretariat.

Mr. SEVILLA-SACASA (Nicaragua) considered that the Fifth Committee was primarily a budgetary committee and was not required to scrutinize administrative functions. He paid tribute to the integrity and experience of the Secretary-General. He was opposed to measures of investigation. The representatives had other means to achieve the end desired.

Mr. LEBEAU (Belgium) agreed with the representative of the United States that the Fifth Committee could not take the place of the Secretary-General in administering the Secretariat. Nevertheless, the Committee's terms of reference were not limited to adopting a budget. It had to exercise administrative control and to make recommendations to the General Assembly. It was the right of the fifty-seven Members to criticize the work of the Secretariat.

As regards the Appeals Board, of which he was Chairman, he emphasized that its meetings were private. The production of its minutes would constitute a breach of confidence. The General Assembly could request the Secretary-General to communicate views expressed by the Appeals Board. In that case, a similar objection would not apply. Alternatively, the Fifth Committee could ask the Chairman of the Board to furnish it with explanations of its work.

He agreed with the representative of Poland on the report of the Management Survey, which he had read with surprise and amusement. So-called experts, whose province was accountancy, had concerned themselves with questions of international administration. It was best, however, to avoid discussion of the document, as also of the related document (A/C.5/157), and to return to the original estimates and the report of the Advisory Committee.

<sup>1</sup> See document A/C.5/160, section 4.

renseigner la Commission, et lui indiquer comment le Secrétaire général peut réduire encore les prévisions<sup>1</sup>.

Cette enquête est une mesure d'ordre intérieur dont le Secrétaire général a pris l'initiative; il est facile d'en démontrer la valeur, puisqu'elle a eu pour résultat de faire réduire les prévisions d'un million de dollars.

S'il s'avère que le Secrétaire général a eu tort d'affirmer que l'enquête améliorera le Secrétariat, on pourra inviter le Secrétaire général à donner des explications l'année suivante, mais il n'appartient pas à la Commission de lui dire comment il doit s'acquitter de ses fonctions. L'Assemblée générale fait connaître au Secrétaire général les travaux qu'elle désire voir effectuer; c'est le Secrétaire général qui fournit le personnel et les services.

M. Stevenson est sûr que le Secrétaire général a agi de façon diligente et louable. Réclamer les documents de travail qui ont servi à l'enquête sur les méthodes administratives équivaldrait à un vote de méfiance.

Le représentant de la Pologne a demandé la communication des procès-verbaux du Comité d'appel, mais il s'agit là de documents encore plus confidentiels. Leur place n'est pas à la Cinquième Commission, à moins que la Commission ne se propose de diriger le Secrétariat.

M. SEVILLA-SACASA (Nicaragua) estime que la Cinquième Commission est avant tout une commission budgétaire et qu'elle n'est pas chargée d'examiner des mesures administratives. Il rend hommage à l'intégrité et à l'expérience du Secrétaire général. Il s'oppose à des méthodes inquisitoriales. Les représentants disposent d'autres moyens pour atteindre les buts souhaités.

M. LEBEAU (Belgique) convient, avec le représentant des Etats-Unis, que la Cinquième Commission ne saurait remplacer le Secrétaire général en ce qui concerne l'administration du Secrétariat. Néanmoins, le mandat de la Commission ne se limite pas à l'adoption du budget. La Commission doit exercer le contrôle administratif et formuler des recommandations à l'Assemblée générale. Les cinquante-sept Etats Membres ont le droit de critiquer l'œuvre du Secrétariat.

Quant au Comité d'appel, dont il est le Président, il souligne que ses réunions ont un caractère privé. Si le Comité communique ses procès-verbaux, il manquera à la confiance qu'on a placée en lui. L'Assemblée générale peut inviter le Secrétaire général à faire connaître les avis exprimés par le Comité d'appel. Dans ce cas, on ne pourrait élever une objection du même ordre. La Cinquième Commission peut aussi demander au Président du Comité de lui fournir des explications sur ses travaux.

Il partage l'avis du représentant de la Pologne quant au rapport relatif à l'enquête, dont la lecture l'a surpris et amusé. De prétendus experts, dont le domaine propre est la comptabilité, se sont mêlés de questions d'administration internationale. Toutefois, mieux vaudrait éviter la discussion du document, ainsi que celle du document connexe A/C.5/157, et revenir aux Prévisions initiales et au rapport du Comité consultatif.

<sup>1</sup> Voir document A/C.5/160, section 4.

The SECRETARY-GENERAL recalled that in his opening address he had thought it possible to go beyond the savings advocated by the Advisory Committee and to submit revised estimates of \$34,500,000.

The Fifth Committee had requested further documentation, but he possessed only rough figures of the Management Survey, of which he had submitted a summary to the Committee, for information, not for action.

The Secretary-General traced the history of the survey : at the previous session of the General Assembly, certain delegations had proposed a reduction in the budget for 1947, and criticism had been heard in regard to the efficiency of the Secretariat and the numbers of the staff. After consultation with the Advisory Committee, he had established the survey under the direction of Mr. Spencer Thompson, a just and fair-minded official of the Secretariat.

It had been hoped that the survey would be able to produce its report in time for examination by the Advisory Committee and submission to the General Assembly. He had pressed for every possible reduction in view of the currency difficulties with which many Members were confronted. From June to September 1947 the survey was hard at work, and he had authorized Mr. Thompson to recruit the necessary staff to expedite the work.

It had proved impossible, however, to complete the reports in time, and a sub-committee would receive no more than provisional documents.

The Secretary-General stressed that he had not taken any decisions in regard to the detailed recommendations of the survey, nor would such decisions be taken without consultation with the Advisory Committee. He had, however, deemed it his duty to inform the Fifth Committee of the possibility, clearly shown in the preliminary reports, of effecting a saving of about \$1,000,000. It would be pointless for the Fifth Committee to study the reports in detail at that time.

Mr. ROSHCIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought that the Fifth Committee was not well placed to deal with a complex problem. The Secretary-General had referred to the serious currency difficulties of Members, and the Committee should therefore act with care and give due attention to details.

The original estimates had been reviewed in conjunction with the Advisory Committee's report, but certain facts were still missing, without which it was not possible to decide whether a reduction below \$34,500,000 was feasible. In particular, comparative statistical tables were needed to show projected expenditure or staff in a department in relation to its current requirements. Delegations that were not familiar with the working languages were faced with a special difficulty.

The reports of the survey had not created a favourable impression. It was not clear who were the authors or what method had been pursued. While he agreed that it was not the

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que, dans son exposé inaugural, il a déclaré possible de dépasser les économies préconisées par le Comité consultatif et de présenter des prévisions revisées au chiffre de 34.500.000 dollars.

La Cinquième Commission a demandé d'autres documents, mais il ne dispose que des chiffres approximatifs de l'enquête, dont il a présenté un résumé à la Commission, pour information et non pour exécution.

Le Secrétaire général refait l'historique de l'enquête : à la dernière session de l'Assemblée générale, certaines délégations ont proposé de réduire le budget de 1947 et l'on a entendu des critiques dirigées contre le rendement du Secrétariat et l'importance de son effectif. Après s'être concerté avec le Comité consultatif, il a fait procéder à l'enquête, dont il a confié la direction à M. Spencer Thompson, fonctionnaire du Secrétariat juste et impartial.

On avait espéré que les experts de l'enquête pourraient publier leur rapport à temps pour le faire examiner par le Comité consultatif et le soumettre à l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a insisté en faveur de toutes les réductions possibles, étant donné les difficultés monétaires auxquelles doivent faire face beaucoup d'Etats Membres. De juin à septembre 1947, l'enquête s'est poursuivie activement et il avait autorisé M. Thompson à recruter le personnel nécessaire pour accélérer le travail.

Toutefois, il s'est avéré impossible de terminer les rapports en temps voulu et on ne pourrait donner à une sous-commission que de simples documents provisoires.

Le Secrétaire général souligne qu'il n'a pris aucune décision au sujet des recommandations détaillées formulées à la suite de l'enquête et qu'il n'en prendrait aucune sans se concerter avec le Comité consultatif. Il a toutefois jugé de son devoir d'aviser la Cinquième Commission de la possibilité, clairement démontrée dans les rapports préliminaires, d'effectuer une économie de l'ordre d'un million de dollars. La Cinquième Commission n'a aucun intérêt à étudier les rapports en détail en ce moment.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la Cinquième Commission se trouve mal placée pour traiter une question aussi complexe. Le Secrétaire général a mentionné les graves difficultés monétaires des Etats Membres, et la Commission devrait donc agir prudemment, en faisant porter sur les détails toute l'attention qu'ils méritent.

On a examiné les prévisions initiales en tenant compte du rapport du Comité consultatif, mais il manque encore certains faits sans lesquels il n'est pas possible de décider de la possibilité de réduire encore le chiffre de 34.500.000 dollars. En particulier, on a besoin d'états statistiques comparatifs, indiquant les dépenses ou le personnel prévus dans un département donné en fonction de ses besoins présents. Les délégations non familiarisées avec les langues de travail rencontrent des difficultés particulières.

Les rapports de l'enquête n'ont pas créé une impression favorable. On ne voit pas bien quels sont les auteurs, ni quelle est la méthode suivie. Tout en reconnaissant qu'il n'appartient pas à

Committee's task to interfere with the management of the Organization, it was entitled to consider certain administrative matters, and, in case of dissatisfaction, to seek explanations from the Secretariat.

As regards part III of the budget estimates, he felt it would be unwise for the Committee to deal with the personnel in every section. It should, however, have information covering departments as a whole and summary statements of total expenditure and personnel.

Mr. TEJERA (Uruguay) observed that his remarks would not imply any criticism of the Secretary-General, who inspired only admiration and respect.

He could not remain silent when the functions of the Fifth Committee were either limited or exaggerated. It was an administrative and budgetary committee, and should therefore request any information deemed necessary for a full examination of the appropriations. The General Assembly should be furnished by the Committee with the reasons for increases or reductions in the estimates.

Referring to the Management Survey, he remarked that intellectual production could not be standardized, nor could the work of divisions, such as the Editorial and Languages Divisions, be measured in the same way as that of other divisions whose work was more mechanical.

He urged that, in place of the technical experts of the survey, a small commission should be appointed under the Secretary-General, comprising the Assistant Secretaries-General and certain heads of divisions.

He favoured a centralized administration, in so far as that was possible, but not the fusion of two large divisions employing 650 persons. He urged that staff should not be discharged at short notice. Representatives on the Fifth Committee should act as trustees of the Organization and should maintain breadth of vision.

He suggested that decisions regarding sessions of commissions should rest with the Secretary-General, since they sometimes met without due preparation on the part of the Secretariat.

Mr. MACHADO (Brazil) did not agree fully with the views expressed by the representative of the United States. The budget should indeed be discussed separately from the administration, but the Committee would be unable to give advice if it had no knowledge of the Secretary-General's methods. Thus, after the Advisory Committee had reduced the estimates, the Secretary-General had proposed a further diminution, and the Fifth Committee could not, without further explanation, approve that action on budgetary grounds alone. Documents A/C.5/160 and A/C.5/149 should be referred to the Advisory Committee; otherwise the Fifth Committee would merely be acting automatically in approving the lowest figure submitted by the Secretary-General.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary

la Commission de se mêler de la gestion de l'Organisation, M. Rostchine déclare que la Commission a le droit d'examiner certaines questions administratives et, si la situation ne lui donne pas satisfaction, de demander des explications au Secrétariat.

En ce qui concerne le titre III des prévisions de dépenses, il estime qu'il serait inopportun que la Commission s'occupe du personnel de chaque section. Néanmoins, elle devrait disposer de renseignements concernant les départements dans leur ensemble et d'états résumés indiquant les totaux des dépenses et du personnel.

M. TEJERA (Uruguay) fait remarquer que ces observations n'impliqueraient aucune critique du Secrétaire général, qui n'inspire que l'admiration et le respect.

Il ne saurait rester silencieux lorsqu'on restreint ou qu'on exagère les attributions de la Cinquième Commission. Il s'agit d'une commission administrative et budgétaire, qui doit donc demander tous les renseignements qu'elle juge nécessaire pour examiner de près les crédits. La Commission devrait faire connaître à l'Assemblée générale les motifs des augmentations ou des réductions apportées aux prévisions.

Quant à l'enquête, M. Tejera fait observer qu'on ne saurait imposer de normes à la production intellectuelle et qu'on ne peut mesurer le travail de divisions telles que la Division d'édition et de rédaction et la Division linguistique de la même façon que le travail d'autres divisions, dont l'activité présente un caractère plus machinal.

Il insiste pour qu'au lieu des experts techniques qui ont mené l'enquête, on crée une commission restreinte sous la direction du Secrétaire général, comprenant les secrétaires généraux adjoints et certains chefs de division.

Il préconise une administration centralisée, dans la mesure du possible, mais non pas la fusion de deux grandes divisions employant 650 personnes. Il insiste pour qu'on ne renvoie pas de personnel du jour au lendemain. Les représentants de la Cinquième Commission doivent veiller aux intérêts de l'Organisation et doivent aussi avoir les vues larges.

Il suggère qu'on laisse au Secrétaire général les décisions relatives aux sessions des commissions, car les commissions se réunissent parfois sans que le Secrétariat ait pu les préparer comme il convient.

M. MACHADO (Brésil) ne partage pas entièrement l'avis qu'a exprimé le représentant des Etats-Unis. Il faut en effet qu'on discute à part le budget et l'administration, mais la Commission ne saurait donner des avis si elle ignore les méthodes que suit le Secrétaire général. Ainsi, après que le Comité consultatif eut diminué les crédits, le Secrétaire général a proposé une nouvelle diminution et la Cinquième Commission ne peut, sans autre explication, approuver cette décision pour des motifs purement budgétaires. On devrait renvoyer au Comité consultatif les documents A/C.5/160 et A/C.5/149; sinon, la Cinquième Commission fera simplement acte d'automatisme en approuvant le chiffre le plus bas que propose le Secrétaire général.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires)

Questions) stated that it was the unanimous view of his Committee that it would not be possible to make a close examination of the report of the Management Survey during that session.

The Secretary-General was faced with a similar difficulty, and had also made it clear that he was not yet prepared to approve all the administrative details of the report.

In April 1947, when the Advisory Committee had met, only the preliminary reports of the survey were available; but the Secretary-General had immediately agreed that the survey should be prosecuted with vigour, so that the Advisory Committee might submit a report to the Fifth Committee.

Mr. Aghnides pointed out that the volume of work before his Committee was so great that it could not at present examine the reports of the survey.

In his view, there was no essential divergence between the views of the representatives who had spoken at that meeting, and the best course would be for the Fifth Committee to discuss part III of the estimates in conjunction with the report of the Advisory Committee and the figures appearing in document A/C.5/157. Those estimates could be considered without any discussion of the survey report.

He was somewhat surprised at the attitude adopted by some representatives towards the Secretary-General, who was under no obligation to transmit to the Fifth Committee internal working papers.

The substance had not yet been extracted from all the reports of the survey; neither the Secretary-General nor the Assistant Secretary-General nor the Advisory Committee disposed of the necessary time during that session, and a sub-committee might need a still longer period.

He urged the Committee to go forward with its discussion on the basis of existing documents and, where necessary, to ask the Secretariat for explanations.

If further savings were thought possible, the amount thereof might be frozen, to be available to the Organization under safeguards.

Mr. MARTÍNEZ-CABAÑAS (Mexico) observed that the function of approving budget items presupposed the right to scrutinize all related matters.

He agreed with the procedure suggested by the Chairman of the Advisory Committee, and the more readily since the findings of the Management Survey were not yet of practical import in that they had not been fully endorsed by the Secretary-General.

The Committee could count on the help of the Advisory Committee in any matter requiring detailed information.

Discussion of the Management Survey reports should be suspended until the Secretary-General had expressed his views.

Mr. MAYER (France) endorsed the remarks of the Chairman of the Advisory Committee and of the representative of Mexico.

He could not agree with the representative of Belgium that documents A/C.5/154 and A/C.5/

déclare que son Comité est unanime à reconnaître qu'il ne sera pas possible de procéder au cours de la session actuelle, à un examen détaillé du rapport relatif à l'enquête.

Le Secrétaire général doit faire face à une difficulté analogue et il a également expliqué qu'il n'était pas encore prêt à approuver tous les détails d'ordre administratif qui figurent dans le rapport.

En avril 1947, quand le Comité consultatif s'est réuni, il n'a pu déposer que les rapports préliminaires de l'enquête; mais le Secrétaire général a aussitôt accepté qu'on poursuive résolument l'enquête, pour permettre au Comité consultatif de présenter un rapport à la Cinquième Commission.

M. Aghnides fait remarquer que le travail dont son Comité est saisi est si grand qu'il ne peut examiner pour le moment les rapports de l'enquête.

A son avis, il n'existe pas de divergences essentielles entre les opinions des représentants qui ont parlé au cours de cette séance; la meilleure méthode que peut suivre la Cinquième Commission consiste à discuter le titre III des prévisions en tenant compte du rapport du Comité consultatif et des chiffres qui figurent dans le document A/C.5/157. On peut examiner ces prévisions sans discuter le rapport relatif à l'enquête.

Il est quelque peu surpris de l'attitude que certains représentants ont adoptée vis-à-vis du Secrétaire général, que rien n'oblige à communiquer à la Cinquième Commission les documents de travail intérieurs.

On n'a pas pu analyser complètement tous les rapports relatifs à l'enquête; ni le Secrétaire général, ni le Secrétaire général adjoint, ni le Comité consultatif ne disposent du temps nécessaire au cours de la session actuelle et il faudra peut-être encore plus de temps à une Sous-Commission.

Il insiste pour que la Commission poursuive la discussion en se fondant sur les documents existants et demande au Secrétariat des explications, le cas échéant.

Si l'on estime que de nouvelles économies sont possibles, on pourrait en bloquer le montant; l'Organisation pourrait en disposer sous certaines clauses de protection.

M. MARTÍNEZ-CABAÑAS (Mexique) fait remarquer que le soin d'approuver des rubriques du budget présuppose le droit d'examiner toutes les questions connexes.

Il accepte la méthode qu'a suggérée le Président du Comité consultatif, d'autant plus facilement que les conclusions de l'enquête sur les méthodes administratives n'ont pas encore de portée pratique, puisque le Secrétaire général ne les a pas sanctionnées sans réserve.

La Commission peut compter sur l'assistance du Comité consultatif pour toute question nécessitant des renseignements détaillés.

On devrait suspendre la discussion des rapports relatifs à l'enquête tant que le Secrétaire général n'aura pas fait connaître son opinion.

M. MAYER (France) appuie les observations du Président du Comité consultatif et du représentant du Mexique.

Il ne peut admettre, comme le représentant de la Belgique, qu'on ne se serve pas des documents

157 should not be used. Such a decision would imply a reproach to the Secretary-General for having presented reduced estimates.

Mr. LAMBERT (Canada) was opposed to the appointment of a sub-committee.

The Secretary-General had claimed adequate administrative discretion in administering the budget, and he was in full agreement with that claim.

A sub-committee to examine the reports of the Management Survey would not serve a useful purpose, nor was it a proper function for the Fifth Committee to perform.

It had been suggested in that Committee that, if the details of the budget were to be understood, it would be necessary to make a complete investigation of all attendant circumstances. But it should not be overlooked that the Members of the United Nations, in seeking to fulfil the purposes of the Charter, had chosen an administrator. The Fifth Committee would not be able fully to examine every detail of the budget, whether in committee or in sub-committee. Authority and responsibility must be delegated and vested in the proper official, the Secretary-General, working in conjunction with the Advisory Committee.

He requested that the Polish resolution should be put to a vote.

The Hon. K. G. YOUNGER (United Kingdom) emphasized that, in suggesting reductions, he had not sought to criticize the Secretary-General or the Assistant Secretary-General.

The financial difficulties of the world made the work of economy urgent; the serious shortage of dollars inevitably influenced the attitude of his delegation.

The question of making a detailed examination was a question of proportion. He agreed that the Committee should proceed with the original estimates and the Advisory Committee's report, and that documents A/C.5/154 and A/C.5/157 should also be taken into account.

It was neither proper nor practicable, in his view, to examine the Management Survey reports, and he was opposed to the appointment of a sub-committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) explained that the sub-committee which he had proposed was not intended to make a detailed examination of the estimates, but solely to review the work of the Management Survey.

Since the Committee had passed to a discussion of the Secretary-General's authority, he wished to state that his delegation was anxious to maintain and increase that authority, particularly in view of the present international situation.

In the course of the general debate, he had asked for the Management Survey's report in order to know whether it might serve as a basis for cuts in the estimates. The report had proved only the inefficiency of all who took part in that survey.

The Committee, which had reduced essential activities of the United Nations in the economic and social fields, was entitled to know the cost

A/C.5/154 et A/C.5/157. Une décision de ce genre laisserait croire qu'on reproche au Secrétaire général d'avoir présenté des prévisions de dépenses réduites.

M. LAMBERT (Canada) s'oppose à la création d'une sous-commission.

Le Secrétaire général a demandé qu'on lui laisse, du point de vue administratif, une liberté suffisante pour mettre en œuvre le budget, et M. Lambert appuie sans réserve cette demande.

Une sous-commission chargée d'examiner les rapports relatifs à l'enquête ne remplirait aucune fonction utile et ce n'est pas une fonction qui convienne à la Cinquième Commission.

On a suggéré à la Commission qu'il serait nécessaire, si l'on veut que les détails du budget soient compris, de procéder à une enquête détaillée portant sur toutes les conditions concomitantes. Mais il ne faudrait pas oublier que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en cherchant à atteindre les buts de la Charte, ont choisi un administrateur. La Cinquième Commission ne sera pas capable d'examiner entièrement tous les détails du budget, que ce soit en commission ou en sous-commission. Il faut déléguer les pouvoirs et la responsabilité et en investir le fonctionnaire approprié — le Secrétaire général — travaillant de concert avec le Comité consultatif.

M. Lambert demande qu'on mette aux voix la résolution polonaise.

M. YOUNGER (Royaume-Uni) souligne qu'en suggérant des réductions, il n'a cherché à critiquer ni le Secrétaire général ni le Secrétaire général adjoint.

Les difficultés financières mondiales rendent urgente l'œuvre d'économie; la grave pénurie de dollars influe inévitablement sur l'attitude de sa délégation.

Procéder à une étude détaillée est une question de mesure. Il reconnaît que la Commission devrait continuer à étudier les prévisions initiales et le rapport du Comité consultatif et qu'on devrait tenir compte aussi des documents A/C.5/154 et A/C.5/157.

A son sens, il n'est ni correct ni commode d'examiner les rapports relatifs à l'enquête, et il s'oppose à la création d'une sous-commission.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) explique que la Sous-Commission qu'il a proposée n'a pas pour but de procéder à une étude détaillée des prévisions, mais seulement d'examiner les travaux des experts qui ont effectué l'enquête.

Puisque la Commission en est venue à discuter les pouvoirs du Secrétaire général, il tient à déclarer que sa délégation se préoccupe de maintenir et d'augmenter ces pouvoirs, compte tenu surtout de la situation internationale actuelle.

Au cours du débat général, il a demandé le rapport relatif à l'enquête, afin de savoir s'il pourrait servir de base à des diminutions de crédits. Le rapport n'a fait que manifester l'inaptitude de tous ceux qui ont pris part à cette enquête.

La Commission, qui a réduit certains travaux essentiels de l'Organisation dans les domaines économique et social, a le droit de connaître le

of the survey and the names of those responsible.

He wished to see an efficient, international and independent Secretariat, such as the Charter contemplated. It was not a question of interfering with the functions of the Secretary-General; the Fifth Committee and the Secretary-General were jointly responsible to the General Assembly for administrative and budgetary matters.

If the situation were as the representative of the United States had sought to show it, there would be no need for detailed estimates, and the Secretary-General could submit an estimate direct to the General Assembly.

He would not press for a vote on his proposal for a sub-committee, but he would support the representative of Belgium in requesting that documents A/C.5/154 and A/C.5/157 should be discarded, and that the Advisory Committee should be left to suggest economies to the Secretary-General.

He referred to losses incurred by the United Nations in connexion with the Lido Beach Hotel and the Peter Cooper project, and suggested that the loss on the Management Survey should similarly be written off.

The SECRETARY-GENERAL remarked that the logic of the discussion was not clear to him. A summary report had been transmitted to the Fifth Committee. He did not feel that a sub-committee would serve a useful purpose. The reports of the survey should go to the Advisory Committee.

He had made a radical reduction of \$1,000,000 on the original estimates, but the representative of Poland had voted for a ceiling of \$30,000,000.

It was incorrect that losses had been incurred in connexion with the Lido Beach Hotel and the Peter Cooper project. On the first, a large part of the money had been recovered, and on the second, not a cent had been lost.

Mr. LEBEAU (Belgium) did not agree with the suggestion of the Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions. He found it impossible to vote on budgetary reductions of \$1,000,000 without full supporting information. That information might be contained in the reports of the Management Survey, but he was not prepared to accept its validity.

It was not a question of lack of confidence in the Secretary-General, but the Committee was entitled to state that he had been badly advised.

Mr. Lebeau submitted a resolution<sup>1</sup> to the effect that the Fifth Committee decided to examine part III of the budget on the basis of (a) the original budget estimates and (b) the report of the Advisory Committee; that it adopted the recommendation of paragraph 43 of the Advisory Committee's report concerning the appointment, at a later date, of an international committee of experts on public administration to examine the functioning of the Secretariat, and recom-

coût de l'enquête et les noms de ceux qui en ont assumé la responsabilité.

Il désire voir fonctionner un Secrétariat efficace, international et indépendant, tel que l'envisage la Charte. Il ne s'agit pas d'empiéter sur les attributions du Secrétaire général; la Cinquième Commission et le Secrétaire général sont solidairement responsables envers l'Assemblée générale en matière administrative et budgétaire.

Si la situation était telle que le représentant des Etats-Unis a tenté de la décrire, des prévisions détaillées seraient inutiles et le Secrétaire général pourrait présenter des prévisions directement à l'Assemblée générale.

Il n'insiste pas pour qu'on mette aux voix sa proposition de sous-commission, mais il soutiendra le représentant de la Belgique en demandant qu'on ne fasse pas état des documents A/C.5/154 et A/C.5/157, et qu'on laisse au Comité consultatif le soin de proposer des économies au Secrétaire général.

M. Katz-Suchy mentionne les pertes qu'a subies l'Organisation des Nations Unies du fait du Lido Beach Hotel et de la Cité de Peter Cooper, et pense qu'on devra aussi passer au compte des profits et pertes la dépense afférente à l'enquête sur les méthodes administratives.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait remarquer qu'il ne voit pas très bien la logique de la discussion. On a communiqué un rapport résumé à la Cinquième Commission. Il ne pense pas qu'une sous-commission soit utile. Les rapports relatifs à l'enquête devraient aller au Comité consultatif.

Il a effectué une réduction radicale d'un million de dollars sur les prévisions initiales, mais le représentant de la Pologne a voté pour un plafond de 30.000.000 de dollars.

Il est inexact de prétendre qu'on ait subi des pertes du fait du Lido Beach Hotel et de la cité de Peter Cooper. En ce qui concerne le premier, on a récupéré une grande partie des fonds et, quant à la seconde, on n'a pas perdu un cent.

M. LEBEAU (Belgique) n'accepte pas la suggestion du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il juge impossible de voter sur des réductions budgétaires d'un million de dollars sans disposer de tous les renseignements connexes. Peut-être ces renseignements figurent-ils dans les rapports relatifs à l'enquête sur les méthodes administratives, mais il n'est pas prêt à en accepter le bien-fondé.

Il ne faut pas voir là un manque de confiance dans la personne du Secrétaire général; néanmoins, la Commission a le droit de déclarer que le Secrétaire général a été mal conseillé.

M. Lebeau présente une résolution<sup>1</sup> suivant laquelle: la Cinquième Commission décide d'examiner le titre III des prévisions de dépenses, en tenant compte a) des Prévisions de dépenses initiales et b) du rapport du Comité consultatif; la Cinquième Commission adopte la recommandation du paragraphe 43 du rapport du Comité consultatif concernant la création, à une date ultérieure, d'un comité international d'experts en matière d'administration publique, chargé d'examiner le

<sup>1</sup> Document A/C.5/W. 15.

<sup>1</sup> Document A/C.5/W. 15.

mended to the Secretary-General the suspension of the Management Survey already being conducted.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) stated that he had made it clear during the general debate that he favoured reductions only in so far as they did not hamper the work of the Secretariat.

Document A/C.5/160 did not afford a sufficient basis for economies, and he needed fuller information. That did not mean that he would oppose the reduction of \$1,000,000 in the estimates, as proposed by the Secretary-General.

Mr. AZKOUL (Lebanon) was in agreement with the Belgian proposal.

The SECRETARY-GENERAL observed that suspension of the Management Survey would worsen the position.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) appealed to the representative of Belgium not to press the second part of his resolution. It was not possible for the Secretary-General to suspend an inquiry that had just started. Were he in the Secretary-General's place, he would decline to continue in office in the face of such a demand.

Mr. MACHADO (Brazil) pointed out that the paragraph of the Advisory Committee's report cited in the resolution contained the words, "at an appropriate stage".

Mr. DE HOLTE-CASTELLO (Colombia) requested that the resolution should be put in writing, since amendments would undoubtedly be submitted.

The SECRETARY-GENERAL requested the Committee to bear in mind that he had twice been asked by the Advisory Committee to make a speedy management survey. The survey had been decided by him, but recommended by the Advisory Committee.

The meeting rose at 5.58 p.m.

## SIXTIETH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Friday, 10 October 1947, at 3 p.m.*

*Acting Chairman : Mr. Joza VILFAN (Yugoslavia).*

### **21. Budget estimates for the financial year 1948 (documents A/318, A/C.5/154 and A/C.5/157) ; report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (document A/336)**

The CHAIRMAN stated that, in connexion with a plan for the discussion of part III of the budget estimates, a second draft resolution<sup>1</sup> had been submitted by the representative of Belgium.

<sup>1</sup> Document A/C.5/166.

fonctionnement du Secrétariat ; la Cinquième Commission recommande au Secrétaire général de suspendre l'enquête sur le fonctionnement du Secrétariat qui est déjà en cours d'exécution.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) déclare qu'il a expliqué au cours du débat général qu'il n'est partisan de réductions que dans la mesure où elles n'entravent pas le travail du Secrétariat.

Le document A/C.5/160 n'offre pas de motifs suffisants d'économies et il réclame des renseignements plus détaillés. Il ne faut pas en conclure qu'il s'opposera à la réduction d'un million de dollars que le Secrétaire général propose d'effectuer sur les crédits.

M. AZKOUL (Liban) accepte la proposition belge.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait remarquer qu'en suspendant l'enquête sur les méthodes administratives, on ne fera qu'aggraver la situation.

M. AGHNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) demande au représentant de la Belgique de ne pas insister sur la deuxième partie de sa résolution. Il est impossible au Secrétaire général de suspendre une enquête qui vient seulement de s'ouvrir. A la place du Secrétaire général, il refuserait de rester en fonction si on le saisisait d'une telle demande.

M. MACHADO (Brésil) fait remarquer que le paragraphe du rapport du Comité consultatif cité dans la résolution contient les mots « au moment opportun ».

M. DE HOLTE-CASTELLO (Colombie) demande qu'on consigne la résolution par écrit, car on y présentera sans aucun doute des amendements.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL demande à la Commission de tenir compte de ce que le Comité consultatif lui a demandé par deux fois de faire effectuer une rapide enquête sur le fonctionnement du Secrétariat. C'est lui qui a décidé l'enquête, mais c'est le Comité consultatif qui l'a recommandée.

La séance est levée à 17 h. 58

## SOIXANTIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 10 octobre 1947, à 15 heures.*

*Président par intérim : M. Joza VILFAN (Yougoslavie).*

### **21. Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1948 (documents A/318, A/C.5/154 et A/C.5/157) ; rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (document A/336)**

Le PRÉSIDENT déclare que le représentant de la Belgique a soumis un deuxième projet de résolution<sup>1</sup> concernant le plan de discussion du Titre III des Prévisions de dépenses.

<sup>1</sup> Document A/C.5/166.